

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le vendredi 16 janvier 2015 à 18 heures 30**, sous la présidence du Maire, Monsieur Hervé de POMYERS.

Membres présents : MM Hervé de POMYERS, Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Mesdames Rose-May BOURBON et Muriel KUBICKÉ.

Absents excusés : Christine CHEVASSON, Emily DECLERCK, Léa de POMYERS (à assister à la séance en visio-conférence).

Ordre du jour :

1. Aménagement de la circulation : devis relevé topographique et délibération acceptant le projet d'aménagement et demande de subventions.
2. Convention avec la commune d'Aubigny sur Nère pour accepter le transfert des biens meublés du Musée Marguerite Audoux.
3. Modification des statuts de la CDC Sauldre et Sologne pour la prise de compétence « Infrastructures de rechargement » dans le cadre de l'adhésion de la CDC Sauldre et Sologne au SDE 18 pour le projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.
4. Convention avec la MSA relative aux examens de médecine du travail.
5. Demande de subvention de l'Association Sologne Nature Environnement.
6. Animations 2015 : repas de village, groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne.
7. Préparation des élections des conseillers départementaux les 22 et 29 mars 2015.
8. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Aménagement de la circulation : devis relevé topographique et délibération acceptant le projet d'aménagement et demande de subventions.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société ORLING, d'un montant de 850 € HT pour une mission de relevé topographique, planimétrique et altimétrique des limites et des réseaux existants et de tous obstacles de :

- Angle de la Rue Principale et de la place de l'église
- Devant la mairie et l'accès au parking
- Au droit des futurs plateaux aménagés

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire dit que la société ORLING, nouveau maître d'œuvre a travaillé rapidement sur les plans existants. Il y avait un problème avec d'aménagement devant le parking, la société a proposé un plateau qui englobe les 3 sorties : Route à Pinelle, le parking et la mairie + un parking PMR. Une présentation a été faite au Centre de Gestion de la Route qui a accepté.

Des stationnements seront créés devant la mairie, mais le parking des personnes à mobilité réduite (PMR) sera créé devant le parking du centre socio culturel. En effet, les dimensions ne sont pas les mêmes qu'un parking non handicapé, les (PMR) doivent pouvoir sortir de leur véhicule sans gêne et avoir accès au trottoir facilement. Le coût de cet aménagement s'élève à 39 000 €.

Le Centre de Gestion de la Route a validé ce projet de plateau qui englobe les 3 sorties (route à Pinelle, parking et mairie), qui est plus adapté qu'une succession de plateaux.

Monsieur le Maire dit que le coût des aménagements sécuritaires de tout le village est élevé, que le devis estimatif de la société ORLING a été fait avec une marge d'erreur de 10 % et demande à l'assemblée si elle se conforte dans sa décision de réaliser les travaux, comme il avait été décidé lors de la dernière séance du conseil municipal.

L'assemblée approuve à l'unanimité les aménagements présentés par le Maire et décide de lancer les travaux et les demandes de subventions.

Monsieur le Maire dit avoir peur que le dossier ne soit pas retenu cette année, au vue des nombreux autres projets dans le département.

2- Convention avec la commune d'Aubigny sur Nère pour accepter le transfert des biens meublés du Musée Marguerite Audoux

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la commune d'Aubigny pour accepter le transfert des meubles et de la bibliothèque de Marguerite Audoux.

Il informe l'assemblée que l'assurance de la commune couvre la totalité des biens.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Modification des statuts de la CDC Sauldre et Sologne pour la prise de compétence « infrastructures de rechargement » dans le cadre de l'adhésion de la CDC Sauldre et Sologne au SDE 18 pour le projet de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la CDC Sauldre et Sologne a délibéré le 20/10/2014 pour adhérer au projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques porté par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18). Or, il s'avère que le cadre des compétences de la CDC Sauldre et Sologne n'est pas assez précis pour être autorisé à adhérer au SDE 18 pour cette opération.

La CDC Sauldre et Sologne demande donc aux communes membres de l'autoriser à modifier ses statuts afin d'intégrer, au titre des compétences obligatoires et plus particulièrement de l'aménagement de l'espace communautaire la création et l'entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de borne sur la commune. une borne sera installée à Ménétréol sur le chemin « Vierzon – Gien ».

L'assemblée approuve à l'unanimité.

4- Convention avec la MSA relative aux examens de médecine du travail

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec la MSA pour les examens de médecin du travail. La prestation s'élève à 96 € par agent.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Demande de subvention de l'Association Sologne Nature Environnement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association Sologne Nature Environnement. Il explique qu'il en a parlé au préalable avec la SMSE pour avoir leur avis sur cette demande. La SMSE a répondu que Sologne Nature Environnement ne leur fournisse aucune aide, car cette association travaille pour la Ligérienne Granulat.

Au vu de ces explications, l'assemblée décide de ne pas verser de subvention à l'Association Sologne Nature Environnement.

6- Animations 2015 : repas de village, groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne (GRAHS)

Monsieur le Maire dit qu'il faut que le conseil municipal réfléchisse dès maintenant aux manifestations qui seront faites à Ste-Montaine.

Il avait été décidé que l'intervillage se ferait une année sur deux. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe, en aparté, que le groupe AZUREVA France est en cours de plan social, la bonne nouvelle est que le site de Ste-Montaine sera maintenu, mais que le personnel sera employé en CDD par des contrats saisonniers. Les régals nocturnes sont pour le moment compromises.

L'assemblée décide de faire une fête champêtre avec repas. Prévoir des dates en juillet en fonction de la location du centre socio culturel. Les dates retenues sont les 19 et 26 juillet (pour info, la salle est libre aux deux dates). Monsieur dit qu'il faut réfléchir aux ambitions de cette journée. Est-ce qu'il faut prévoir un repas pour beaucoup de personnes (Ste-Montaine + les extérieurs) ou un repas pour une centaine de personnes. Dans tous les cas, il faut qu'un maximum de conseillers soit présent lors de cette manifestation.

En aparté : peut-être prévoir un prospectus à déposer chez les traiteurs, à l'office du tourisme ... pour vanter les mérites du nouveau centre socio culturel. Voir sur le site internet de la commune une page a été créée pour le centre socio culturel.

Muriel KUBICKÉ dit qu'elle avait évoqué d'installer un panneau d'information sur la commune.

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier de l'association GRAHS qui propose des conférences sur :

- la population de la Sologne au 18^{ème} siècle
- les moutons
- les tuileries

L'adhésion à cette association s'élève à 35 € et la conférence à 150 €, si la commune n'adhère pas, le montant des conférences passe à 250 €.

Il avait déjà été évoqué de mettre en place des animations dans le centre socio culturel, tels que des expositions, des conférences, du théâtre... Cela peut marcher en faisant de la publicité.

Tous ces points seront évoqués dans une prochaine commission des loisirs.

7- Préparation des élections des conseillers départementaux les 22 et 29 mars 2015

Monsieur demande aux conseillers municipaux de donner leurs préférences pour tenir le bureau de vote.

Les horaires sont 8h-10h30 / 10h30-13h / 13h-15h30 / 15h30-18h.

8- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé à la société ESC un devis pour des caméras supplémentaires dans le musée. En effet, lors de l'installation il s'est aperçu que la couverture des caméras était insuffisante. Il faut donc rajouter deux caméras, une dans la grande salle et une dans la bibliothèque (ancienne cuisine). Le devis s'élève à 1 600 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité

- Muriel KUBICKÉ dit que le miroir installé sur la place est complètement dégradé, qu'il y a des impacts et que l'on voit très mal.

Monsieur le Maire explique que des jeunes ont été repérés avec une voiture sombre et un A, ils viennent de la Route d'Argent s'arrête et lancent des cailloux, certainement avec un lance-pierres. La gendarmerie a été informée. Le coût d'un miroir est de 280 € HT, il faut peut-être attendre de trouver les fautifs.

- Monsieur le Maire souhaite évoquer la gestion du futur musée, il demande aux conseillers d'envoyer en mairie leurs idées pour la gestion, les horaires d'ouverture, les tarifs ...

Les dates d'ouverture évoquées : printemps / été. Il est suggéré d'ouvrir en même temps qu'AZUREVA qui doit apporter des clients. Il faut aussi compter avec les écoles. Pourquoi, ne pas mettre un système de réservation pour les écoles.

L'idéal serait de ne pas avoir de date de fermeture. L'assemblée dit qu'il faut se renseigner pour voir comment les autres musées fonctionnent. Beaucoup de musée ouvrent à Pâques et ferment à la Toussaint.

Léa de POMYERS suggère d'ouvrir de mars à octobre les mercredis et samedis et réserver une journée par semaine pour les scolaires. Peut-être ouvrir pendant les vacances scolaires en hiver.

Gestion du musée par une association, cela peut être aussi d'augmenter les heures de Céline pour qu'elle le fasse visiter, ou prendre un emploi aidé ou une gestion par les conseillers municipaux.

Le tarif : exemple à Brinon sur Sauldre 1 € l'entrée, c'est une association qui gère, elle a des recettes, mais toutes les dépenses sont prises en charges par la Mairie.

Si une association se créait à Ste-Montaine pour gérer le musée, il faudrait qu'elle gère les dépenses comme les recettes.

Rose-May BOURBON dit que pour faire visiter le musée, il faut que le guide connaisse le sujet et qu'il puisse répondre aux éventuels questions.

Possibilité de laisser la gratuité de l'entrée du Musée aux Montainais, qui pourront amener avec eux de la famille ou des amis de l'extérieur, qui eux devront payer l'entrée.

L'assemblée dit qu'il serait logique que les Montainais ne payent pas l'entrée du Musée.

Prévoir un tarif différent pour les adultes et les enfants. Le choix du tarif est très important.

Si le tarif est d'1 € l'entrée, les éventuels visiteurs seront sceptiques et ne voudront peut-être pas voir le musée en pensant que pour 1 € il n'y a pas grand-chose à voir.

Monsieur le Maire propose de prévoir deux autres réunions pour en discuter, avant l'inauguration. Il demande au public présent ce qu'il pense du tarif. Il semble qu'une entrée à 2 € n'est pas très élevée.

Monsieur le Maire dit qu'il faut bien y réfléchir et qu'il faut que le musée ait un peu de bénéfice.

Il faut également prévoir une bonne publicité, présenter ce musée au mieux pour attirer les visiteurs. La communication est essentielle.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.